



victime d un braque a main armer

Par **coulette**, le **07/01/2010** à **22:09**

j ai etait victime d un braque dimanche dernier a mon travail
j ai eu l arme blanche a la gorge ,et eu beaucoup de chance j ai reussi a declencher l alarme
de la boutique ce qui a permis de faire fuire les auteurs mais depuis niveau spychologique je
vais pas bien du tout ,j ai un traitement et suivi par un spy on ma appris aujourd hui que les
auteur on etait interpeller et mis en comparition immediate demain ,on ma demander un
courrier pour faire une demande de dommage et interet ,je souhaiterais savoir quel seront
leur peine demain au tribunal et mon prejudice merci

Par **COULOMBEL**, le **08/01/2010** à **14:25**

chère coulette.

.....il faudrait réouvrir le code pénal que je n'ai plus depuis
plusieurs années, car m'étant intéressé au droit immobilier....
....avez vous été en I.T.T, c'est à dire en interruption temporaire
de travail, après cette agression ?
....Tout dépend de leur casier judiciaire, s'ils sont en récidives
ou non.Mais puis-je me permettre de vous posez une question:
" n'auriez vous pas peur, actuellement, après le verdict du juge,
de les revoir se présenter devant vous, dans votre magasin,
dans 6 /8 mois ,? et de les voir vous menacer de telle ou telle
chose,?.....